



Contrat de Partenariat

Entre :

La Folie Lodge Don Deng,

située à Don Deng, District de Champassak, Laos,

représentée par Alom Keosaysone

(ci-après dénommée « *La Folie Lodge* »),

et

NK Seeds,

association à but non lucratif œuvrant pour l'éducation et le développement communautaire,

représentée par Melissa Lonsmont

(ci-après dénommée « *NK Seeds* »).

1. Objet du partenariat

Le présent contrat établit un partenariat entre *La Folie Lodge* et *NK Seeds* dans le cadre du soutien à l'école secondaire **Double Horizon English School**, située à Don Deng, où des cours d'anglais gratuits sont organisés.

2. Engagements de NK Seeds

Cours pour le personnel de La Folie Lodge

4. NK Seeds offrira des **cours d'anglais gratuits** au personnel de l'hôtel :
 - du **lundi au vendredi**,
 - de **13h15 à 14h00** pour le **niveau A1 (débutant)**,
 -
 - de **14h00 à 14h45** pour le **niveau intermédiaire**.
5. Ces cours porteront principalement sur le **vocabulaire et les situations de communication liés à l'hôtellerie et à la restauration**.



3. Engagements de La Folie Lodge

Transport et accueil des volontaires

1. La Folie Lodge met à disposition le **bateau de l'hôtel** pour le **transport des volontaires** :
 - Le **dimanche**, le bateau ira chercher les volontaires à **Champassak** pour les amener à **Don Deng**.
 - Le **samedi**, les volontaires pourront profiter du **bateau retour** vers Champassak, **selon les horaires habituels de l'hôtel** (généralement un bateau toutes les heures).
2. À leur arrivée le dimanche, La Folie Lodge se chargera **d'accompagner les volontaires jusqu'à leur homestay** et de leur faire visiter les lieux.

Accès et avantages pour les volontaires

3. Un volontaire désigné bénéficiera d'un **accès gratuit à la piscine le matin jusqu'à 15h30, discrètement par rapport aux clients, et de manière raisonnable**.
 - Les volontaires **ne peuvent pas utiliser les transats** autour de la piscine.
 - Ils doivent s'installer sur **les chaises situées à droite sur la terrasse**.
4. Les volontaires bénéficient de **réductions spéciales** :
 - **50 % sur les massages**,
 - **50 % sur la location de vélos**.
5. Ils peuvent également profiter du **Happy Hour de 17h00 à 19h00**, avec **accès à la piscine et aux canapés, discrètement par rapport aux clients, et de manière raisonnable (limitée dans le temps et utilisation sunbeds)**.
6. La Folie Lodge reste disponible pour **aider les volontaires en cas de problème majeur** pendant leur séjour.

4. Durée du partenariat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée à compter du **14 octobre 2025**, avec possibilité de révision ou de résiliation à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous préavis écrit de **30 jours**.

5. Dispositions générales

- Les deux parties s'engagent à collaborer dans un esprit de respect mutuel et de coopération.
- Toute modification du présent contrat devra être convenue par écrit entre les deux parties.
- Le présent accord est régi par les lois en vigueur en République Démocratique Populaire du Laos.

Fait à Don Deng, le 15 / 10 / 2025

Pour La Folie Lodge Pour NK Seeds

Nom : Melissa Lanman Nom : M. Along Keosaysong

Signature : [Signature] Signature : [Signature]

Date : 17/10/25 Date : 17/10/2025